

# Le faux testament de sainte Odile, 708



Les Archives départementales du Bas-Rhin conservent une charte exceptionnelle appelée le « faux testament de sainte Odile », et datée dans l'acte de 708<sup>1</sup>. Il s'agit d'un document emblématique de l'histoire de l'Alsace par son ancienneté et les personnages évoqués, sainte Odile, patronne de l'Alsace, et son père Adalric, premier duc de la province à l'époque mérovingienne. La charte n'en reste pas moins un faux dont l'histoire complexe mérite un développement.

## Histoire de sainte Odile et des deux abbayes de Hohenbourg et Niedermunster

Le contexte historique du faux testament est celui de l'Alsace mérovingienne, très mal connue faute de sources écrites suffisantes et fiables. C'est entre le dernier quart du VII<sup>e</sup> siècle et la mi-VIII<sup>e</sup> siècle que s'est illustrée une dynastie héréditaire de ducs d'Alsace, fondée par Adalric, dit aussi Etichon. Selon une vie de sainte Odile datée du X<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, source qui mêle étroitement l'histoire et la légende, le duc plaça à la tête du monastère qu'il venait de créer sur le mont Hohenbourg sa fille Odile. Il est probable qu'Adalric fit du mont, position élevée et occupée depuis le Néolithique, le point central et symbolique de sa puissance. La fondation d'un monastère s'inscrivait également dans cette démarche. Le site devait accueillir plus tard sa sépulture, ainsi que celles de sa femme Bereswinde et de sa fille Odile.

L'abbaye de Hohenbourg, dont on ignore la date exacte de fondation, est dûment attestée en 783, lors d'une donation à son profit de vignes à Sigolsheim. Elle est encore mentionnée dans les possessions de Louis le Germanique, lors du traité de Meerssen en 870, qui partage l'empire de Charlemagne. L'abbaye connut un temps florissant dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle avec les abbesses Relinde (1153-1176) et Herrade de Landsberg (vers 1176-1196) - cette dernière à l'origine du célèbre *Hortus deliciarum*, encyclopédie chrétienne magnifiquement illustrée, dont l'original fut détruit dans les bombardements de Strasbourg en 1870.

La date de fondation de l'abbaye « d'en bas », dite de Niedermunster, par Odile, n'est pas connue non plus mais elle est postérieure à celle de Hohenbourg.

<sup>1</sup> La charte est conservée sous la cote G 1/1.

<sup>2</sup> Le texte le plus ancien est conservé à Saint-Gall en Suisse.

Les deux établissements, d'abord liés et disposant des mêmes revenus indivis, se séparèrent lorsque l'empereur Henri II accorda à l'abbaye de Niedermunster la libre élection de son abbesse et l'immunité royale en 1016.

Le XVI<sup>e</sup> siècle sera fatal aux deux monastères : le Niedermunster subit un incendie en 1540, puis le Hohenbourg en 1546. Les biens furent récupérés pour le premier, par le grand chapitre de Strasbourg, le second par l'évêché. Seul le sarcophage présumé de la sainte restera en place et sera entretenu par les Prémontrés d'Étival jusqu'à la Révolution française. Le mont du Hohenbourg connaîtra de nombreuses phases de destruction et reconstruction et le pèlerinage ne reprendra vraiment qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

## **Le contexte de la rédaction du faux**

Les deux abbayes de Hohenbourg et de Niedermunster, se réclamant de la même fondatrice et établies à proximité l'une de l'autre, en vinrent, pour assurer leur propre survie économique, à se disputer certains biens et revenus. Fin XII<sup>e</sup> et début XIII<sup>e</sup> siècles, chacune, pour étayer ses droits, produisit de faux titres : l'abbaye de Hohenbourg, un diplôme de Louis le Pieux, daté de 837<sup>3</sup>, et celle de Niedermunster, la charte de 708.

Dans le faux testament, Odile apparaît comme héritière de tous les biens d'Adalric et transmet ceux-ci à parts égales aux deux monastères dont elle est l'abbesse, à l'exception de la cour d'Obernai, restée indivise en raison de son statut de place du tribunal devant lequel les ministériaux<sup>4</sup> étaient justiciables. Au cœur de la rivalité sans doute, la propriété d'Obernai et les revenus lucratifs de la dîme attachée à l'église du lieu.

## **Analyse diplomatique et datation du faux**

Le document est un faux grossier dont l'auteur a pris pour modèle un diplôme de l'empereur germanique Henri II (1002-1024), comme l'atteste la mention, dans l'acte, du chancelier Gunther et de l'archichancelier Archambaud, qui vécurent effectivement sous son règne. L'écriture, la langue latine, les formules utilisées, les biens décrits sont autant de preuves de la falsification.

Le sceau qui représente un empereur assis sur son trône et portant le globe et le sceptre apparaît comme celui de l'empereur Lothaire I<sup>er</sup> (840-855), qui vécut pourtant bien après la date de 708. Il est probable que le sceau a été récupéré sur un acte de l'empereur Lothaire III (1125-1137) et fut présenté comme celui de l'empereur carolingien.

Les spécialistes ont longtemps daté le faux du XII<sup>e</sup> siècle. Mais selon l'analyse diplomatique plus récente de H. Büttner<sup>5</sup>, le document remonterait seulement à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, voire au XIII<sup>e</sup> siècle, avant 1239 en tous cas, date à laquelle certains biens encore mentionnés dans le testament avaient été vendus à l'évêché de Bâle.

---

<sup>3</sup> Copie aux Archives départementales en G 7/1.

<sup>4</sup> Les ministériaux d'origine servile administraient les biens au nom de leur seigneur. Ils acquièrent dès le XI<sup>e</sup> siècle un statut noble.

<sup>5</sup> Büttner, Heinrich, *Geschichte des Elsass I und Ausgewählte Beiträge zur Geschichte des Elsass im Früh- und Hochmittelalter*. Edition par Traute Endemann, Sigmaringen, 1991, p. 70-105, 205-227.

Le faux testament constitua une arme provisoire pour la défense des intérêts économiques de l'abbaye de Niedermunster aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, face à sa rivale, l'abbaye de Hohenbourg. L'authenticité du testament ne semble pas d'ailleurs avoir été remise en cause à l'époque, si l'on considère qu'il fut encore confirmé et vidimé par les autorités laïque et religieuse<sup>6</sup>.

De nombreux érudits se sont penchés sur cet étonnant document, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, pour analyser au plus près son contenu et replacer le testament dans un contexte historique le plus précis possible. Si la falsification ne fait aucun doute, le testament n'en reste pas moins définitivement associé à l'histoire authentique des deux abbayes fondées par sainte Odile.

Marie-Ange Duvignacq  
13/12/2016

## Bibliographie

Bornert, René, article « Odile, Odilia, Otilia (sainte) », *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, n° 28, Strasbourg, 1996, p. 2893-2896.

Bruckner, Albert, *Regesta Alsatiae aevi merovingici et karolini 496-918*. Strasbourg, Zürich, 1949, p. 29-33.

Burg, André Marcel, „Das elsässische Herzogtum. Ein überblick“, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 1969, p. 83-96.

Büttner, Heinrich, *Geschichte des Elsass I und Ausgewählte Beiträge zur Geschichte des Elsass im Früh- und Hochmittelalter*. Sigmaringen, 1991, p. 70-105, 205-227.

Fischer, Marie-Thérèse, *Treize siècles d'histoire au mont Sainte-Odile*. Strasbourg, 2000.

Geuenich, Dieter, article „Odilienberg“, *Reallexikon der germanischen Altertumskunde*, 2<sup>e</sup> édition, volume XXI, Berlin-New-York, 2002, p.551-559.

Grandidier, Philippe André, *Histoire de l'église et des évêques-princes de Strasbourg*, tome 2, Strasbourg, 1776, p. 341-366, et XLII-XLVII.

*Le mont Sainte-Odile, haut lieu de l'Alsace. Archéologie, histoire, traditions*. Musées de Strasbourg, Strasbourg, 2002.

Pfister, Christian, « Le duché mérovingien d'Alsace et la légende de sainte Odile », dans *Annales de l'Est*, 4, 1890, p. 460-463.

Schoepflin, Jean Daniel, *Alsatia diplomatica*, tome I, Mannheim, 1772, p. 28.

Wilsdorf, Christian, article « Etichonides » dans *Encyclopédie d'Alsace*, Strasbourg, 1983, p. 2874-2880.

Wolff, Christian, « Faux testament de sainte Odile », *La Mémoire des siècles*. Strasbourg, 1988, p. 237.

---

<sup>6</sup> Confirmation de la donation du testament par Rodolphe, duc d'Autriche et de Styrie, en 1358 (G 1/2) et vidimus de la donation testamentaire de sainte Odile par l'officialité de Bâle, en 1359 (G 1/3).